

Présentation réseau transport urbain EVIDENCE

Conférence de presse

Lundi 4 novembre 2019 - 16 h
Salle des Chartreux
Hôtel de Ville - Cahors

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

Communiqué de presse	P3
Plan du réseau des lignes régulières	P 4-5
Plan du réseau des lignes à la demande	P 6
Les transports sur le territoire	P 7
Mode d'emploi Lignes régulières	P 8
Mode d'emploi Lignes à la demande	P 9
Infos pratiques	P 10

COMMUNIQUE de PRESSE

À l'occasion de la fin du contrat d'exploitation 2013-2019 du réseau Evidence, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a lancé un appel d'offres pour l'exploitation des transports urbains du Grand Cahors en mai dernier. Le Conseil communautaire avait préalablement adopté à l'unanimité l'instauration de la gratuité complète sur le réseau afin de favoriser l'utilisation des transports collectifs et contribuer ainsi à la diminution de l'usage des véhicules personnels sur le territoire. Cette mesure participe activement à la préservation de l'environnement et à la réduction de l'impact carbone, mais elle est aussi un moyen de faciliter les liaisons entre centre-ville et quartiers et la desserte d'un certain nombre d'équipements.

Ce choix ne remet pas en cause l'équilibre financier puisque les recettes couvraient moins de 10 % des dépenses nécessaires au fonctionnement des transports urbains. La gratuité engendrera des économies de gestion (le contrôle disparaît et plus besoin de faire fonctionner une billetterie), ce qui permet d'introduire cette disposition sans faire évoluer le montant du Versement transport auquel cotisent les entreprises à partir de 11 salariés sur le territoire du Grand Cahors.

Lever les freins

Cette gratuité facilite l'usage des transports en commun et lève les freins à son utilisation. Plus besoin d'acheter un billet ou de renouveler son abonnement, utiliser Evidence est dorénavant plus pratique et son accès facilité.

Écologiquement responsable

Réduire les émissions de CO₂, diminuer le nombre de véhicules dans le centre-ville, redonner aux espaces publics leur vocation de lien social, limiter la congestion liée au transport, autant de raisons d'utiliser les bus urbains.

Pas d'impact pour les financeurs du service

Le réseau de transport urbain Evidence est financé par le Versement Transport, contribution qui concerne les employeurs publics et privés du Grand Cahors (à partir de 11 salariés). Le taux applicable au sein du Grand Cahors est de 0,6 % de la masse salariale. Cette taxe n'a pas été augmentée par le Conseil communautaire.

.../...

COMMUNIQUE de PRESSE (suite)

Un partenariat autour des les lignes régionales sur le territoire

En accord avec la région Occitanie, les lignes régionales, pour ce qui concerne les trajets internes au territoire, bénéficient des mêmes conditions d'accès pour les usagers, sur présentation de la carte Grand pass. Par exemple, les trajets reliant Mercuès, Douelle, Saint-Géry-Vers, Espère et Arcambal à Cahors sont concernés.

Réorganisation des lignes

À l'issue de l'appel d'offres par marché public, la société cadurcienne Raynal Voyages a été désignée comme l'exploitant du réseau à compter du 2 novembre 2019.

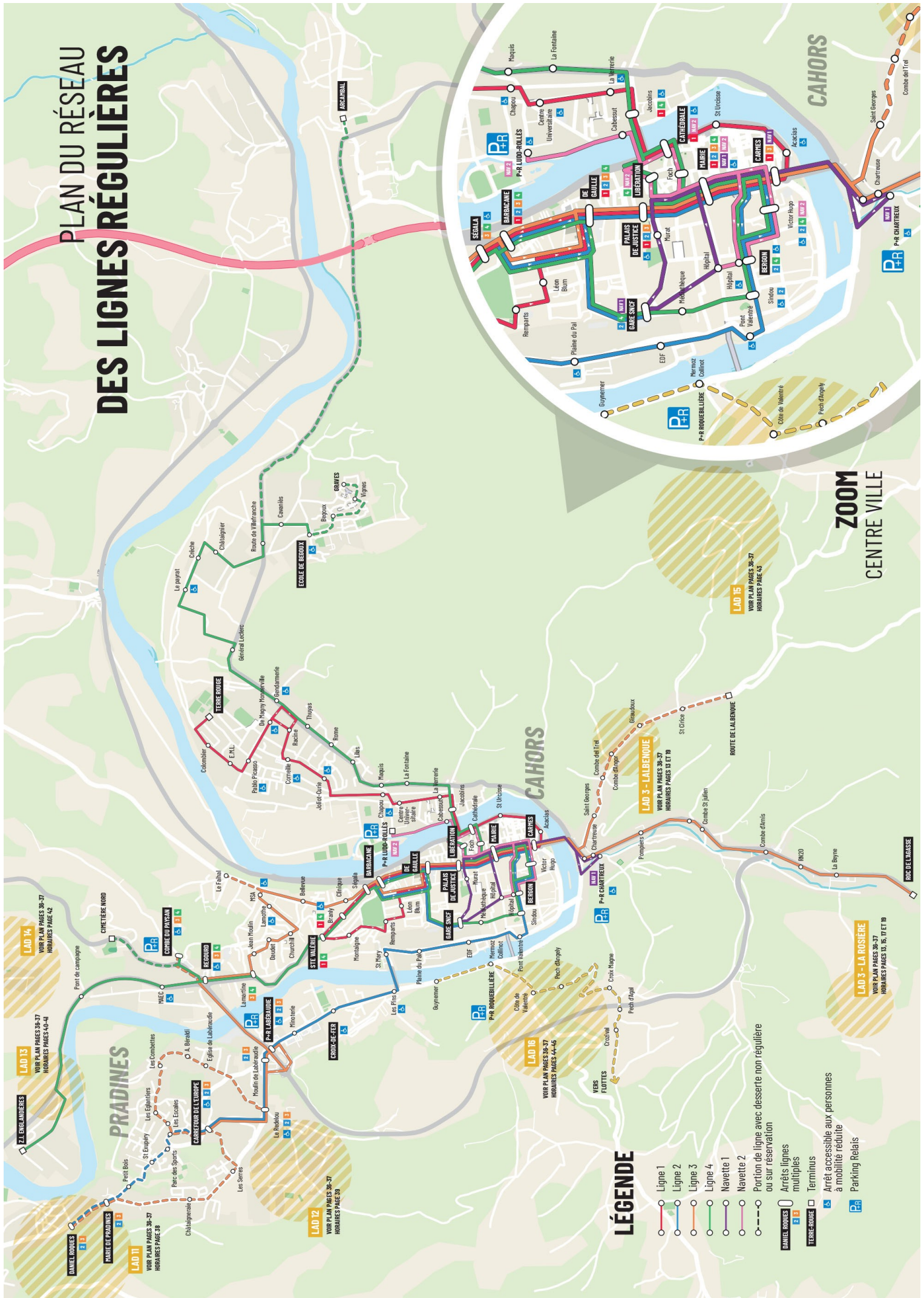
Depuis le samedi 2 novembre, le réseau Evidence est constitué de :

- **4 lignes régulières :**
 - ⇒ Terre-Rouge / Sainte-Valérie
 - ⇒ Pradines / Gare SNCF
 - ⇒ Pradines / Route de Toulouse
 - ⇒ Bégoux / Combe du Paysan
- **2 circuits de navettes**
 - ⇒ Ludo-Rollès / centre-ville / Chartreux
- **7 lignes de transport à la demande**
 - ⇒ La Rosière/route de Lalbenque - Flaynac - La Gravette - Z.-I. Englandières - Saint-Henri - Saint-Cirice - Flottes

Les ajustements du nouveau réseau

- **Améliorations de fréquence de passage des bus** pour répondre aux problèmes de surcharge récurrentes identifiés aux heures de pointe (sur les lignes 1 et 2).
- **Réorganisation de la navette** en deux circuits distincts selon que l'on vienne du P+R Chartreux ou du P+R Ludo-Rollès dans le but d'améliorer sa fiabilité, en termes de temps de trajet et de cadencement toutes les 15 minutes.
- **Nouvelles destinations possibles sans correspondance :**
 - Depuis Bégoux, possibilité de rejoindre la Médiathèque/gare SNCF, De Gaulle et Regourd après le centre-ville.
 - Depuis Pradines, possibilité de rejoindre la zone d'activités de l'entrée sud de Cahors (Roc de l'Agasse) par la ligne 3 dans le prolongement de la desserte du centre-ville.
- **Nouvelles dessertes régulières** pour les secteurs : Saint-Georges/Route de Lalbenque, ZI Englandières ou encore Arcambal.

PLAN DU RÉSEAU DES LIGNES RÉGULIÈRES

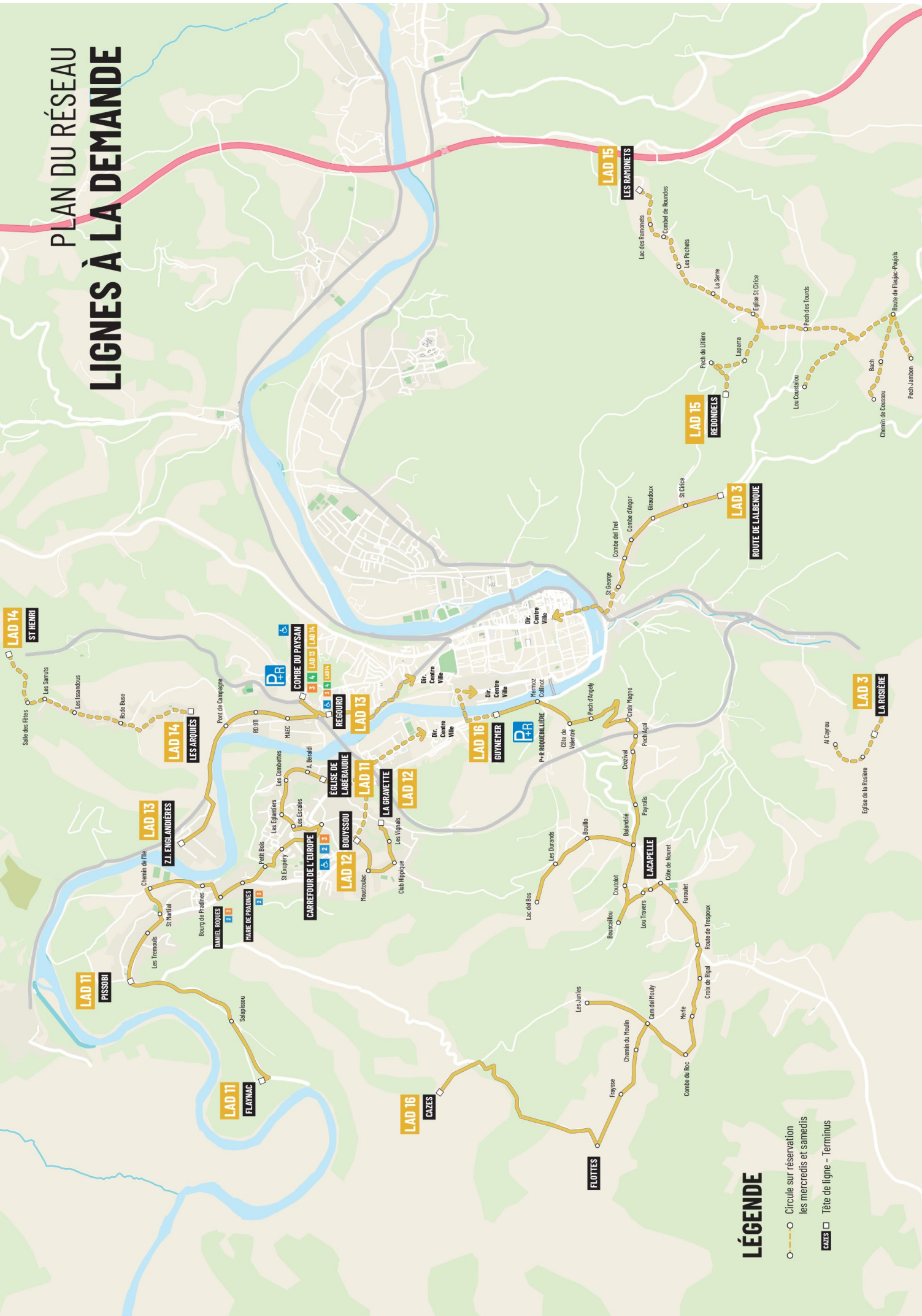


LÉGENDE

- Ligne 1
- Ligne 2
- Ligne 3
- Ligne 4
- Navette 1
- Navette 2
- Portion de ligne avec desserte non régulière ou sur réservation
- DANIEL BORDES
- TERRE-ROUGE
- Terminus
- Arrêt accessible aux personnes à mobilité réduite
- Parking Relais

ZOOM CENTRE VILLE

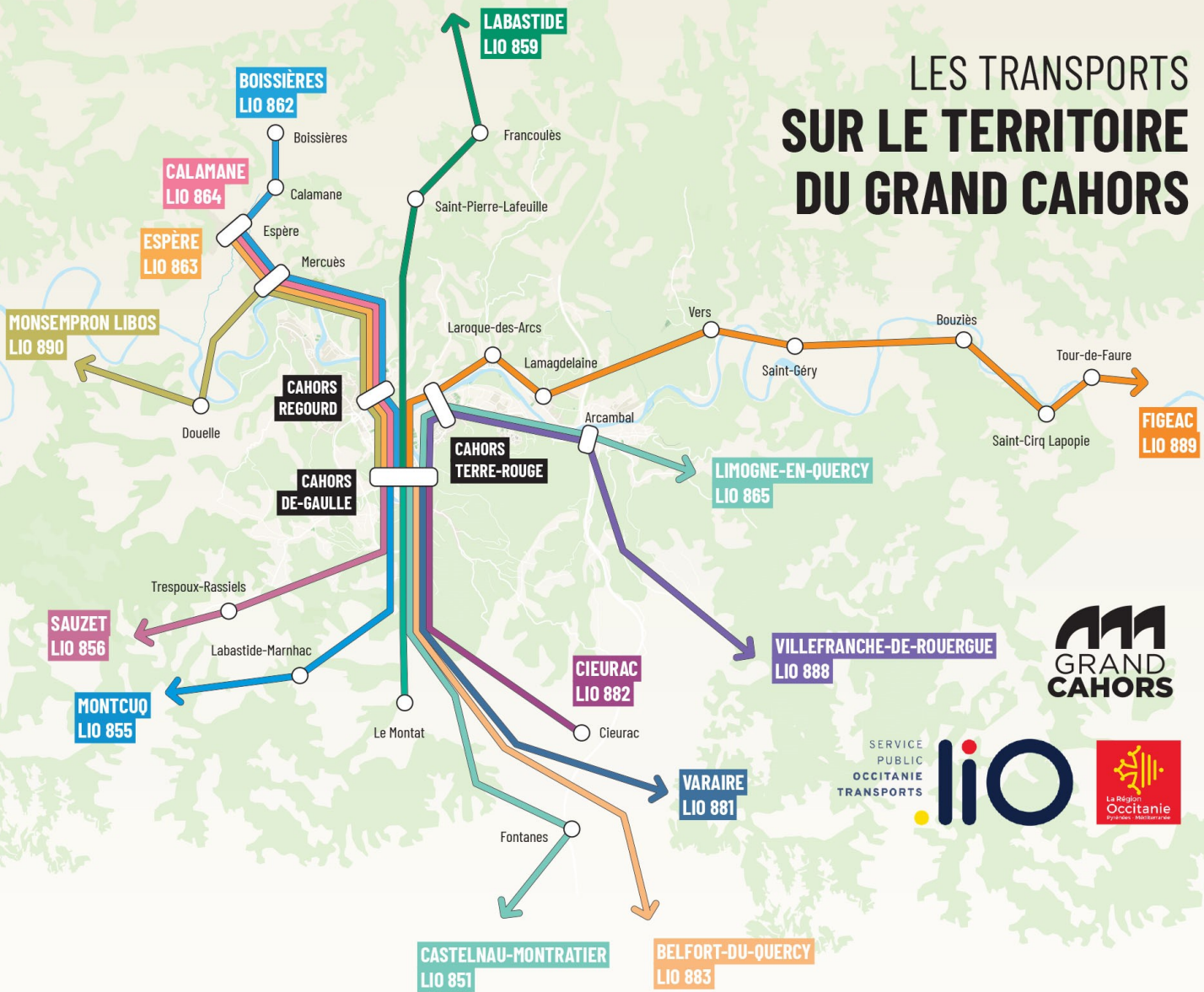
PLAN DU RÉSEAU LIGNES À LA DEMANDE



LÉGENDE

- Circule sur réservation les mercredis et samedis
- Tête de ligne - Terminus

LES TRANSPORTS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND CAHORS



SERVICE PUBLIC OCCITANIE TRANSPORTS



Mes lignes LiO sur le territoire du Grand Cahors

En complément du réseau urbain Evidence, organisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, plusieurs lignes régionales « LiO » (Lignes Intermodales d'Occitanie) desservent le territoire du Grand Cahors.

Dans le cadre d'un accord avec la Région Occitanie, les habitants du Grand Cahors bénéficient d'un accès libre et gratuit aux cars de la Région pour tout trajet situé dans les limites géographiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

Cet accès gratuit au réseau LiO est exclusivement réservé aux seuls habitants du Grand Cahors, sur présentation de la Carte Grand Pass.

Retrouvez tous les horaires et tarifs des Lignes Régulières d'autocars dans le Lot sur : www.laregion.fr/transport-lot-regulier

Contactez le service régional des Mobilités du Lot :
Tél. 0805 360 660
Du lundi au jeudi / 9h-12h et 14h-17h
Le vendredi / 9h-12h

Maison de la Région
107 quai Cavaignac
46000 Cahors

Lignes régulières scolaires (fonctionnent uniquement du lundi au vendredi en période scolaire)

N° de LiO	Intitulé	Communes du Grand Cahors desservies	Fréquence de passage*
859	Labastide-Murat > Cahors	Labastide-Murat, Francoules, St-Pierre-Lafeuille	1 aller le matin / 2 retours le soir
862	Boissières > Cahors	Boissières, Calamane, Espère, Mercuès	1 aller le matin / 2 retours le soir
863	Espère > Cahors	Espère, Mercuès	1 aller le matin uniquement
864	Calamane > Cahors	Calamane, Espère, Mercuès	1 aller le matin uniquement
856	Sauzet > Cahors	Trespoux-Rassiels	1 aller le matin / 2 retours le soir
855	Montcuq > Cahors	Labastide-Marnhac	1 aller le matin / 2 retours le soir
851	Castelnaud-Montratrier > Cahors	Fontanes	1 aller le matin / 2 retours le soir
881	Varaire > Cahors	...	1 aller le matin / 2 retours le soir
882	Cieurac > Cahors	Cieurac, Le Montat	1 aller le matin / 2 retours le soir
883	Belfort-du-Quercy > Cahors	Fontanes	1 aller le matin / 2 retours le soir
865	Limogne-en-Quercy > Cahors	Arcambal	1 aller le matin / 2 retours le soir

*Aller matin: arrivée sur Cahors pour 8h00 - Retours soir: un vers 17h30 et un vers 18h30

Lignes Régulières Régionales (fonctionnent tous les jours de l'année)

N° de LiO	Intitulé	Communes du Grand Cahors desservies	Fréquence de passage*
888	Villefranche-de-Rouergue > Cahors	Arcambal	1 aller-retour journée
889	Cahors > Figéac	Bellefont-la-Rauze - Lamagdelaine St Géry-Vers - Bouziès - St-Cirq-Lapopie Tour de Faure	• 7 allers-retours par jour du lundi au vendredi • 4 allers-retours les samedis, dimanches et jours fériés • 10 allers-retours par jour du lundi au vendredi en période scolaire • 6 allers-retours les samedis • 4 allers-retours dimanche et jours fériés • 9 allers-retours en période de vacances scolaires
890	Cahors > Monsempron-Libos	Mercuès - Douelle - Labastide du Vert	

MODE D'EMPLOI : BIEN PRENDRE LE BUS

L'accès aux véhicules sur le réseau de transport collectif Evidence est **gratuit**.
Il n'est donc pas soumis à la possession d'un titre de transport



Montée - Descente

- Je me trouve à un arrêt matérialisé et je fais un signe de la main pour demander l'arrêt du bus
- Je monte obligatoirement par la porte avant
- J'avance vers l'arrière et ne reste pas à l'avant du bus
- Je me tiens aux barres de maintien pendant le trajet
- Je ne discute pas avec le conducteur pendant le trajet (sauf nécessité)
- Je demande l'arrêt du bus en appuyant sur l'un des boutons de demande d'arrêt placés sur les barres verticales à l'intérieur des bus
- Je descends uniquement par la porte arrière lorsque le bus en est équipé



Tabac

- Comme dans tous les lieux publics, il est interdit de fumer dans les bus (décret 2006 - 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif)
- L'usage de la cigarette électronique ou d'un dispositif équivalent est interdit



Places réservées et PMR

- Merci de laisser votre siège aux personnes qui en ont le plus besoin : Personnes handicapées, personnes âgées, femmes enceintes, personnes avec bagages lourds ou accompagnées d'enfants
- Les fauteuils roulants sont autorisés aux emplacements réservés à cet effet et sont prioritaires



Vélos - Skates - Rollers - Trottinettes

- Les vélos ne sont pas autorisés dans les bus - Seuls les vélos pliables sont acceptés
- Les skates, rollers et trottinettes doivent être tenus à la main
- Leur utilisation pour circuler dans les véhicules est interdite
- En cas d'accident, les voyageurs munis de skates, rollers ou trottinettes seront tenus responsables des éventuelles blessures occasionnées à des tiers



Colis et objets encombrants matières dangereuses

- Les colis et objets encombrants, dangereux ou incommodes sont interdits
- Si vous désirez transporter un objet volumineux, renseignez-vous avant votre voyage



Appareils musicaux

- Assurez vous de ne pas gêner les autres voyageurs en utilisant un lecteur MP3, un téléphone portable ou tout autre appareil sonore
- L'usage d'écouteurs individuels est fortement recommandé



Animaux

- Seuls sont tolérés à bord les chiens dressés guides de personnes non-voyantes ou souffrant d'un handicap cognitif, ainsi que les animaux domestiques de petite taille s'ils sont transportés dans des paniers ou cages convenablement fermés ou tenus dans les bras.
- Ces animaux ne doivent en aucun cas salir les lieux ou incommoder les voyageurs.



Poussettes

- Les poussettes sont admises dans les bus en fonction des places disponibles et à la condition d'être tenues à la main
- Si elles sont équipées d'un système de freinage, celui-ci doit être enclenché
- Les poussettes ne doivent pas bloquer les allées ni les portes
- Le conducteur peut refuser l'accès des poussettes en cas de gêne occasionnée aux autres voyageurs



Votre sécurité

- Il est interdit à tout voyageur de :
- Dégrader le matériel mis à disposition,
 - Graver toute inscription ou graffiti sur le matériel,
 - Actionner sans raison les dispositifs d'ouverture de secours des portes,
 - Voyager en état d'ébriété ou faire preuve d'un manque de civisme (comportement irrespectueux, injurieux ou agressif)
 - En cas de non-respect de ces consignes, le conducteur pourra interdire l'accès à bord



Propreté des véhicules

Afin de préserver la propreté et l'état du matériel dans le véhicule, il est interdit de s'alimenter et de mettre les pieds sur les sièges.



Développement durable

Un trajet sur cette ligne émet en moyenne 177 g de CO2e par kilomètre pour chaque voyageur transporté.

Donnée agrégée de niveau 1 - guide méthodologique ADEME - Nov 2017



Objets trouvés

Tout objet trouvé sera tenu à la disposition des voyageurs à l'adresse suivante : Réseau Evidence - 588 route de Flaujac-Poujols, 46000 CAHORS dans un délai d'un an et un jour. Au-delà, les objets trouvés sont donnés à des associations locales. Les documents d'identité sont transférés dans les 5 jours à la Police municipale.

MODE D'EMPLOI : RÉSERVER SA LIGNE À LA DEMANDE (LAD)

Le réseau Evidence, les transports du Grand Cahors, propose un service public de transport collectif incluant des lignes à la demande (LAD), sur lesquelles une partie des services fonctionne uniquement **sur réservation**.

Ce service est **gratuit** pour l'utilisateur.

Le réseau se compose de 7 lignes :

- Le **LAD 3** : Secteur La Rosière et secteur Route de Lalbenque (correspondance **L3**)
- Le **LAD 11** : Secteur Flaynac – Pissobi – Labéraudie (correspondances **L2** et **L3**)
- Le **LAD 12** : Secteur La Gravette (correspondances **L2** et **L3**)
- Le **LAD 13** : Secteur ZI Englandières (correspondance **L4**)
- Le **LAD 14** : Secteur St Henri (correspondance **L4**)
- Le **LAD 15** : Secteur St Cirice (Arrêt Mairie)
- Le **LAD 16** : Secteur Flottes (Arrêts Gare SNCF, De-Gaulle et Mairie)

Modalités de réservation

Le service fonctionne sur réservation et dans la limite des places et des horaires disponibles au jour de la réservation.

Les réservations doivent être effectuées au plus tard à 17h00 la veille du jour de circulation du service (et le vendredi pour les services du samedi et/ou du lundi).



réserver votre place LAD, trois possibilités :



Réservation par téléphone au **0806 80 10 60** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



Réservation en ligne sur le formulaire dédié du site internet :

www.bus-evidence.fr/reservationlad

Réservation par email à l'adresse : **lad@bus-evidence.fr**

Modalités d'utilisation

• Se présenter à l'arrêt de prise en charge 5 minutes avant l'horaire de passage. Les usagers du service seront pris en charge et déposés au point d'arrêt convenu lors de la réservation. Pour tout retard pénalisant les utilisateurs suivants, le conducteur ne pourra attendre les passagers retardataires.

• Il convient de rester poli et cordial avec le personnel de réservation, les conducteurs et les autres passagers. En cas de non-respect de cette règle, Evidence aura la possibilité d'exclure du service la personne fautive. Il convient par ailleurs de prendre en compte les consignes énumérées dans le « *Mode d'emploi : bien prendre le bus* » à la page précédente. En cas de non-respect de ces consignes, le conducteur est autorisé à interdire l'accès à bord du véhicule.

Modalités d'annulation

L'annulation d'une réservation par les usagers se fera au plus tard la veille du déplacement, avant 17h00 ou le samedi avant 12h pour les courses du lundi.

En cas de force majeure, l'utilisateur devra tout mettre en œuvre pour nous alerter dans les meilleurs délais. En cas d'annulations tardives ou d'absences répétées au point d'arrêt, des sanctions financières ou une exclusion des services pourront être prises (cf. règlement intérieur).

Le règlement intérieur LAD-EVIDENCE est disponible sur demande ou sur le site **www.bus-evidence.fr**

RESTEZ CONNECTÉS SUR TOUTES LES LIGNES

Evidence, le réseau **GRATUIT** du Grand Cahors.



Application mobile Evidence (gratuite)

Horaires en temps réel, plans, itinéraires



facebook.com/busevidence



Restez informés du prochain passage de votre bus !

Grâce aux bornes d'information voyageurs installées aux arrêts Mairie, P+R Ludo-Rollès, P+R Chartreux et Gare.



Réseau Evidence
568 route de Flaujac-Poujols
46000 CAHORS

Tél. 0806 80 10 60
www.bus-evidence.fr

SOMMAIRE

○—○ **LIGNE 1 : Terre-Rouge - Sainte-Valérie**

○—○ **LIGNE 2 : Daniel Roques - SNCF**

○—○ **LIGNE 3 : Daniel Roques - Roc de l'Agasse**

○—○ **LIGNE 4 : Combe du Paysan - Bégoux**

○—○ **NAVETTE 1 : P+R Chartreux**

○—○ **NAVETTE 2 : P+R Ludo-Rollès**

○—○ **LAD 11 : Flaynac**

○—○ **LAD 12 : La Gravette**

○—○ **LAD 13 : Z.I. Englandières**

○—○ **LAD 14 : St Henri**

○—○ **LAD 15 : St Cirice**

○—○ **LAD 16 : Flottes**